

**COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE (62 224)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 MARS 2026**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'EQUIHEN-PLAGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOURCROY Christian, Maire, en suite de convocation en date du 24 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Etaient présents :** M. HODICQ Bertrand, Mme TISSERAND-BOURDEUX Frédérique, M. DUFOUR Franck, Mme BEAUVOIS Martine, M. BAILLIARD Bruno, Mme MEGRET-VERHAEGHE Sylvie, M. GOBERT Sylvain, Mme FOURMEAU Claudine, M. GOURNAY Jean-Luc, Mme CRETEL-CONDETTE Maryse, M. LENNE Laurent, Mme HERBEZ-BOULANGER Christelle, M. LAPIERRE Dominique, Mme SCHWAB-BABICKI Françoise, M. BARMUTA Philippe, Mme BAHEUX Justine, MM. DAUCHY Georges, DELEPLACE Emmanuel, Mmes MALFOY Laurie, MERLIN Katy.

**Absents excusés :** Mme GIN Adeline (qui donne procuration à M. GOBERT Sylvain), M. MAGNIER Tony (qui donne procuration à M. FOURCROY Christian).

**Monsieur HODICQ Bertrand est élu secrétaire de séance.**

- :- :- :- :- :- :- :- :-

**Monsieur LE MAIRE rappelle à l'Assemblée que le procès-verbal de la dernière réunion leur a été transmis et sollicité à cet effet les éventuelles remarques. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

80

## DELIBERATION N°2026 015DEL

### NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur LE MAIRE expose au Conseil Municipal qu'en application des articles L 123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale comprend le maire qui en est le président et, en nombre égal au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées.

Il précise que le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus ; ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par Le Maire.

Les membres élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par Le Maire le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, pour un centre communal d'action sociale. Le scrutin est secret.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer à 5 le nombre des membres du Conseil d'Administration,
- **PROCEDE** en son sein à l'élection de ces membres.

Sont ainsi élus :

- **Mme BOURDIEUX-TISSERAND Frédérique**
- **Mme MEGRET Sylvie**
- **M. GOURNAY Jean-Luc**
- **M. DAUCHY Georges**
- **Mme SCHWAB-BABICKI Françoise**

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

81

## DELIBERATION N°2026 016DEL

### DESIGNATION DU DELEGUE POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Monsieur LE MAIRE expose à l'Assemblée que conformément à l'article 5.1 des statuts du syndicat mixte DU PARC NATURAL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE, il y a lieu de désigner un délégué pour représenter la Commune d'EQUIHEN-PLAGE au sein de l'Assemblée du territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

**DESIGNE M. GOBERT Sylvain**

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

82

## DELIBERATION N°2026 017DEL

### DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE62)

Monsieur LE MAIRE expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué pour représenter la Commune d'EQUIHEN-PLAGE au sein de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE M. LAPIERE Dominique**

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

83

## DELIBERATION N°2026 018DEL

### ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur LE MAIRE expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur LE MAIRE,

Vu l'article 22 du code des marchés publics disposant que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- **DECIDE** de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste présente 6 membres titulaires et suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de sièges à pourvoir : 3
- Quotient électoral : 7,66

La liste obtient 23 voix

Après l'attribution au quotient et au plus fort reste, la liste obtient 3 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme BEAUVOIS Martine	M. BARMUTA Philippe
M. LAPIERRE Dominique	Mme BAHEUX Justine
M. DUFOUR Franck	M. DELAPLACE Emmanuel

## DELIBERATION N°2026 019DEL

### ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur LE MAIRE expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la Commission de délégation de service public et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur LE MAIRE,

Vu les articles L. 1411-5 et D. 1411-3 0 5 du C.G.C.T. disposant que la Commission de délégation de service public d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- **DECIDE** de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La liste présente 6 membres titulaires et suppléants

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :
- Nombre de sièges à pourvoir : 3
- Quotient électoral : 7,66

La liste obtient 23 voix

Après l'attribution au quotient et au plus fort reste, la liste obtient 3 sièges.

Sont ainsi déclarés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme BEAUVOIS Martine	Mme TISSERAND Frédérique
M. LAPIERRE Dominique	Mme MEGRET Sylvie
M. DUFOUR Franck	M. DAUCHY Georges

## DELIBERATION N°2026 020DEL

### ELECTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur LE MAIRE expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer les Commissions Municipales et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur LE MAIRE,

Vu l'article L2121-22 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,
- **DECIDE** de procéder à l'élection des membres des Commissions Municipales et des Délégués de la Commune, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

## COMMISSIONS

### - **COMMISSION DES TRAVAUX ET DU CAMPING :**

M. DUFOUR Franck	M. LENNE Laurent
M. GOBERT Sylvain	M. LAPIERRE Dominique

### - **COMMISSION DES ECOLES – DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :**

M. BARMUTA Philippe	M. HODICQ Bertrand
MME BAHEUX Justine	MME MALFOY Laurie
M. DUFOUR Franck	MME MEGRET Sylvie

### - **COMMISSIONS DES FETES :**

Mme GIN Adeline	Mme HERBEZ Christelle
Mme FOURMEAU Claudine	Mme TISSERAND Frédérique
M. BAILLIARD Bruno	M. MAGNIER Tony
Mme CRETEL Maryse	Mme BEAUVOIS Martine
Mme MERLIN Katy	Mme BAHEUX Justine
Mme MALFOY Laurie	M. HODICQ Bertrand
M. GOURNAY Jean-Luc	Mme MEGRET Sylvie
M. DAUCHY Georges	

- **COMMISSION DES FINANCES :**

M. GOBERT Sylvain	M. BAILLIARD Bruno
M. HODICQ Bertrand	M. DUFOUR Franck

**DELEGUES**

**C.N.A.S. :**

Mme TISSERAND Frédérique

**A.M.I.E. :**

Titulaire : M. BARMUTA Philippe

Suppléant : M. DELEPLACE Emmanuel

**RIVAGES PROPRES :**

M. GOBERT Sylvain – M. DUFOUR Franck

**INCENDIE :**

Titulaire : M. LAPIERRE Dominique

Suppléant : Mme SCHWAB Françoise

**DEFENSE :**

M. LAPIERRE Dominique

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

86

**DELIBERATION N°2026 021DEL**

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DU  
CAMPING MUNICIPAL POUR L'IMPLANTATION D'UN BAR ANIMATION**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'animation de son site, le camping municipal « LA FALAISE » propose l'occupation temporaire et l'exploitation d'un bâtiment au sein du camping proche de l'accès principal et à proximité de l'espace aqualudique.

Ce bar animation devra être ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Afin d'assurer l'exploitation de ce local, il est nécessaire de conclure une délégation de service public avec le candidat retenu.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix du candidat HOLDING Cédric LE LAN comme délégataire exploitant du local situé dans le camping municipal « LA FALAISE »,
- **APPROUVE** le contrat de concession,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes et notamment le contrat de concession.

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

87

## DELIBERATION N°2026 022DEL

### CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD N°52 SISE RUE CHARLES CAZIN

Monsieur le Maire expose que Monsieur FIQUET, exploitant de la Friterie 90, a déposé une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AD52, sise rue Charles Cazin.

La délibération 2025\_024DEL pour la cession a été prise avant la délibération permettant de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la parcelle.

Monsieur le Maire propose donc de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la délibération 2025\_024DEL.

Monsieur le Maire précise que M. FIQUET a fait une proposition d'acquisition du terrain pour un montant de 120 000,00 €.

Monsieur le Maire propose donc la cession de la parcelle au prix énoncé ci-dessus.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la vente de la parcelle au prix de 120 000,00 €,
- **DIT** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette vente en l'office de Maître SENICOURT à Boulogne Sur Mer.

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

88

## DELIBERATION N°2026 023DEL

### FIXATION DU PRIX DE LA REDEVANCE POUR LA CONSOMMATION D'EAU POUR LA DUCASSE ANNUELLE

Monsieur le Maire expose qu'une redevance est demandée aux forains pour leur installation pour la ducasse communale annuelle.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du m<sup>3</sup> à 11,00 € à compter 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Maire précise que cette redevance pourra faire l'objet d'une revalorisation annuelle de 1%.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **VALIDE** le montant du prix du m<sup>3</sup> à 11,00 €,
- **VALIDE** la revalorisation annuelle de 1%.

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

89

## DELIBERATION N°2026 024DEL

### REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ANCIENNE POSTE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de la chaudière de l'ancienne poste qui date de 2005.

Monsieur le Maire indique que le montant de cet investissement est estimé

à 6 293,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le remplacement de la chaudière pour un montant estimé de 6 293,00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le versement d'une subvention auprès de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

90

## DELIBERATION N°2026 025DEL

### REMBOURSEMENT DE FRAIS A MONSIEUR HODICQ

Monsieur le Maire explique que Monsieur HODICQ, dans le cadre de ses fonctions de responsable des services jeunesse et ceci dans un souci de rapidité et de simplicité, a effectué un achat par carte bleue auprès de l'enseigne DECATHLON pour un montant de 359,97 € TTC.

Il convient donc de rembourser Monsieur HODICQ.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le remboursement de 359,97 € à Monsieur HODICQ.

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

91

## DELIBERATION N°2026 026DEL

### Dénomination de voirie

Monsieur LE MAIRE demande à l'Assemblée de se prononcer sur la dénomination d'une nouvelle voie qui se situe devant la maison citoyenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **DECIDE** de dénommer cette nouvelle voie : « **Allée des sports** ».

Dépôt en  
S/Préfecture  
le 31/03/26

92

## DELIBERATION N°2026 027DEL

### CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE ET LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET LE SUIVI SANITAIRE DES CHATS ERRANTS ET LIBRES

Monsieur LE MAIRE présente à l'Assemblée une convention à passer avec la fondation 30 MILLIONS D'AMIS pour la stérilisation et le suivi sanitaire des chats errants et libres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**DELIBERATION N° 2026\_015DEL**

**NOMBRE ET DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**DELIBERATION N° 2026\_016DEL**

**DESIGNATION DU DELEGUE POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE**

**DELIBERATION N° 2026\_017DEL**

**DESIGNATION DU DELEGUE POUR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE62)**

**DELIBERATION N° 2026\_018DEL**

**ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

**DELIBERATION N° 2026\_019DEL**

**ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**DELIBERATION N° 2026\_020DEL**

**ELECTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**DELIBERATION N° 2026\_021DEL**

**ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DU CAMPING MUNICIPAL POUR L'IMPLANTATION D'UN BAR ANIMATION**

**DELIBERATION N° 2026\_022DEL**

**CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AD N°52 SISE RUE CHARLES CAZIN**

**DELIBERATION N° 2026\_023DEL**

**FIXATION DU PRIX DE LA REDEVANCE POUR LA CONSOMMATION D'EAU POUR LA DUCASSE ANNUELLE**

**DELIBERATION N° 2026\_024DEL**

**REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ANCIENNE POSTE**

**DELIBERATION N° 2026\_025DEL**

**REMBOURSEMENT DE FRAIS A MONSIEUR HODICQ**

**DELIBERATION N° 2026\_026DEL**

**DENOMINATION DE VOIRIE (ALLEE DES SPORTS)**

**DELIBERATION N° 2026\_027DEL**

**CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE ET LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR LA STERILISATION ET LE SUIVI SANITAIRE DES CHATS ERRANTS ET LIBRES**

**LE MAIRE,**